



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions (suite*)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/38/822, qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général et dans laquelle il informe l'Assemblée générale que sept Etats Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de l'Article 19 de la Charte.

2. Je me permets de rappeler aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte

« Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. »

3. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de cette information ?

Il en est ainsi décidé.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (*fin***) :

b) Election de dix-huit membres du conseil économique et social

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Comme les membres s'en souviendront, aux 40^e et 65^e séances, l'Assemblée a élu 17 Etats pour occuper les sièges devenus vacants au Conseil économique et social à compter du 31 décembre 1983.

5. Etant donné que le résultat du premier scrutin libre qui a eu lieu à la 99^e séance n'a pas été décisif et que le siège devenu vacant doit être occupé par un Etat du Groupe des Etats d'Amérique latine, l'Assemblée doit, conformément à l'article 94 du règlement intérieur, procéder à un deuxième tour de scrutin libre de la quatrième série de scrutins libres.

6. Je donne la parole au représentant du Nicaragua, qui désire faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe des Etats d'Amérique latine.

7. M. CHAMORRO MORA (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour dire toute la satisfaction qu'éprouvent ma délégation et les membres du

Groupe des Etats d'Amérique latine de vous voir présider une fois de plus la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Nous sommes heureux de vous voir non seulement en tant que Président de l'Assemblée générale mais aussi en tant que Président de la République sœur du Panama. Votre présence ici honore grandement les pays d'Amérique latine et nous ne voulions pas laisser passer l'occasion de le mentionner.

8. Je voudrais maintenant informer les représentants que le Groupe des Etats d'Amérique latine a convenu, à la suite du retrait des candidatures d'Haïti et du Nicaragua aux élections du Conseil économique et social, d'appuyer la candidature de la République sœur du Guyana. Par conséquent, le Groupe des Etats d'Amérique latine est très heureux d'informer l'Assemblée qu'il a été possible d'arriver à un consensus au sein de notre Groupe et que la République sœur du Guyana bénéficie de l'appui et de l'accord du Groupe latino-américain.

9. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Nicaragua pour les paroles aimables qu'il m'a adressées. J'attribue à ces paroles une valeur toute particulière, car elles ont été prononcées par le Président du groupe régional auquel j'appartiens et le représentant d'un pays avec lequel le Panama a des relations fraternelles fort appréciées.

10. Je me permettrai de rappeler à l'Assemblée que les membres ont le droit de voter pour n'importe quel Etat du Groupe des Etats d'Amérique latine, à l'exception naturellement des Etats qui sont déjà membres du Conseil économique et social. Pour être plus précis, je vais maintenant lire les noms des Etats qui ne peuvent être inclus dans le scrutin actuel. Ce sont : l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Equateur, le Mexique, Sainte-Lucie, le Suriname et le Venezuela.

11. Nous allons maintenant distribuer les bulletins de vote. Je demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir n'inscrire que le nom d'un seul Etat. Les bulletins sur lesquels figureront plus d'un nom seront déclarés nuls.

Sur l'invitation du Président, M. Hutchens (Australie), U Aye (Birmanie), Mme Gauch (Brésil), M. Földeák (Hongrie) et M. Kitikiti (Zimbabwe) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

12. Je propose que la séance soit suspendue pour permettre le dépouillement du scrutin.

La séance est suspendue à 15 h 55; elle est reprise à 16 h 10.

13. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant :

Bulletins déposés :	142
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	142
Abstentions :	3
Nombre de votants :	139
Majorité requise :	93
Nombre de voix obtenues :	
Guyana	134
Haïti	3
Cuba	1
Nicaragua	1

*Reprise des débats de la 71^e séance.

**Reprise des débats de la 99^e séance.

Ayant obtenu la majorité requise, le Guyana est élu membre du Conseil économique et social, prenant effet immédiatement, jusqu'au 31 décembre 1986.

14. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée, je félicite le Guyana de son élection. Je souhaite également remercier le Nicaragua et Haïti de leur coopération qui nous a beaucoup aidés. Ils méritent toute notre gratitude. Je remercie enfin les scrutateurs de leur collaboration.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement (*suite*)

15. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Les représentants se souviendront qu'à la 104^e séance l'Assemblée générale a adopté la décision 38/448 A, en vertu de laquelle il a été décidé de maintenir à l'examen le point 38 de l'ordre du jour afin que les consultations officielles puissent se poursuivre. A ce moment-là, j'ai fait savoir à l'Assemblée que certains progrès manifestes avaient été réalisés dans le processus exploratoire qui avait eu lieu jusqu'alors et j'ai suggéré que se poursuive le processus de consultations. J'ai également indiqué que je resterais en contact permanent avec les pays et groupes de pays qui participaient au processus de consultations et que je convoquerais une nouvelle réunion multilatérale avec les représentants de ces pays et de ces groupes de pays pour entendre un rapport sur l'état d'avancement de ces consultations afin que l'Assemblée générale soit en mesure de prendre les décisions appropriées en vue d'ouvrir les négociations globales.

16. En raison de mes obligations constitutionnelles de Président du Panama qui exigent ma présence dans ce pays, au mois de mars j'ai demandé à M. Mohamed Sahnoun, vice-président de l'Assemblée, d'assumer la responsabilité des consultations officielles avec les délégations et de me tenir au courant des progrès réalisés au cours de ces consultations afin que, sur la base d'une évaluation de la situation, je puisse proposer à l'Assemblée, à la reprise de sa session, des mesures appropriées en ce qui concerne ce point de l'ordre du jour. M. Sahnoun a tenu plusieurs réunions officielles avec les délégations intéressées et il a convoqué une réunion des « Amis du Président », le 30 mars. Je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer mes remerciements et ma reconnaissance sincères à M. Sahnoun pour sa contribution et l'habileté et le tact diplomatique avec lesquels il a dirigé les consultations officielles. Je voudrais également remercier toutes les délégations de leur compréhension et de leur coopération constantes pendant tout le processus de consultation.

17. Je suis heureux de constater que le processus exploratoire qui avait commencé à la session en cours de l'Assemblée s'est achevé avec succès en février dernier par la préparation d'un compte rendu analytique. Il convient particulièrement de mentionner que le processus exploratoire s'est caractérisé à tout moment par un climat de compréhension mutuelle et de bonne volonté. Plusieurs concepts et questions importants concernant la nature et l'ampleur de l'approche en deux étapes et son lien avec des questions connexes ont été éclaircis. En outre, le processus exploratoire s'est achevé par un accord selon lequel le compte rendu analytique pourrait servir de référence aux gouvernements en ce qui concerne le point 38

de l'ordre du jour de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

18. Le Secrétariat de l'ONU, dans une note verbale datée du 9 avril 1984, a transmis aux Etats Membres une note de M. Sahnoun, vice-président de l'Assemblée générale, sur les résultats de la réunion des « Amis du Président » au sujet du point 38, à laquelle étaient joints le compte rendu analytique du processus exploratoire et la communication du Président du Groupe des 77 et des représentants des pays socialistes intéressés, ainsi que la communication du Président du Groupe des 77 et de la Chine au sujet des résultats de leurs consultations officielles sur les négociations globales. Dans une autre note verbale, du 10 mai 1984, le Secrétariat a également fait parvenir aux Etats Membres, à la demande du Vice-Président de l'Assemblée, une déclaration du Groupe des 77.

19. Je crois comprendre que tous les documents mentionnés font actuellement l'objet d'un examen attentif par les gouvernements dans leurs capitales respectives. Par conséquent, je voudrais suggérer que le point 38 de l'ordre du jour soit maintenu à l'examen et que les contacts officiels entre les délégations sur cette question se poursuivent afin que l'on puisse convoquer une autre série de réunions des « Amis du Président » au début du mois de septembre en vue d'examiner la décision que pourrait prendre l'Assemblée générale avant la clôture officielle de sa trente-huitième session. S'il n'y a pas d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé (décision 38/448 B).

20. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je demeure fermement décidé, comme je l'ai dit en d'autres occasions, à faire tout ce qui est nécessaire en ma qualité de Président de l'Assemblée générale pour assurer que l'Assemblée adopte la décision sage et constructive d'ouvrir les négociations globales aussitôt que possible. Une fois de plus, j'exhorte toutes les délégations à coopérer dans l'intérêt commun de la communauté internationale et à continuer à progresser sur la base de ce qui a été acquis jusqu'ici afin d'ouvrir les négociations globales avant la clôture de la trente-huitième session de l'Assemblée générale en septembre.

Suspension de la session

21. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie tous les représentants de leur coopération durant la reprise de cette session. Je remercie également le Secrétaire général et les fonctionnaires du Secrétariat.

22. Conformément à la décision 38/456 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1983, et compte tenu des mesures adoptées par l'Assemblée au cours de la présente séance, les points suivants demeurent à l'ordre du jour de la trente-huitième session : point 38, « Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement » ; point 40, « Célébration du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique » ; point 41, « Question de Chypre » ; point 42, « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies » ; et point 138, « Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq ».

23. Je déclare suspendue la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 16 h 20.